



Commune de Lutry
Administration générale
Municipalité

Communication n° 623/ 2018
au Conseil Communal du 29 octobre 2018

Objet : fermeture de l'agence d'assurances sociales

Le préavis N° 1129/2008, traitant du réaménagement des anciens locaux de la police et du contrôle des habitants, annonçait la création d'une agence d'assurances sociales dans les locaux de l'administration communale, agence rattachée au Centre social régional de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (CSR). Cette agence a repris par la suite les activités de l'agence de Grandvaux, fermée pour des raisons d'organisation interne au CSR.

Par courrier du 27 août 2018, le Comité de direction du CSR nous a informés de sa décision de fermer l'agence de Lutry à fin octobre 2018 en précisant que la seule collaboratrice en place ne pouvait plus garantir l'ouverture régulière de l'agence lors de ses absences (formation, vacances, maladie). De plus, la participation de notre région à l'opération « Vision AAS 2020 » qui introduit un système de visites à domicile diminue encore les horaires d'ouverture vu que les visites sont à charge de la préposée de l'agence.

Différents autres arguments sont avancés par la Direction du CSR dont le siège est à Pully pour justifier la fermeture de l'antenne de Lutry :

- simplification de l'organisation durant les absences grâce au regroupement des forces ;
- moins d'attente à la réception, de même qu'à la prise des appels téléphoniques ;
- extension des activités grâce au développement des moyens techniques (informatique, cyberadministration) ;
- poursuite du projet « Vision AAS 2020 » en collaboration avec le médico-social (offre d'appui administratif aux personnes les plus vulnérables) grâce au regroupement des effectifs à Pully ;

De plus, le Comité de direction ajoute que l'agence de Pully est desservie par les transports publics (lignes 4, 8, 25 et 47) et que pour les personnes s'y rendant en voiture, des places visiteurs sont mises à leur disposition.

Lors de sa séance du 10 septembre 2018, la Municipalité a pris acte de cette décision avec regrets. Elle a fait part de sa désapprobation au Comité de direction du CSR.

Par ailleurs, ProSenectute, qui occupe un bureau à côté de l'actuelle agence d'assurances sociales dans les locaux de la commune, a annoncé également son départ qui devrait intervenir ces prochains mois. En effet, l'activité de cette institution est liée à celle de l'agence d'assurances sociales, et de plus, ProSenectute souhaite pouvoir disposer d'un bureau plus grand.

Les locaux ainsi libérés seront mis à disposition de l'administration communale pour ses différents services.

Renseignements complémentaires : M. Jacques-André Conne, Syndic

Adopté en séance de Municipalité le 8 octobre 2018